



FORMATION – Circuits courts

Biosécurité en élevage de porcs

Formation réglementaire faisant suite à l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.

Durée : 1 jour

Date : 14 novembre 2024

Lieu : ECUISSES (71)

Inscription avant le 18 octobre 2024

Public : Eleveurs.euses de porcs (actifs ou en projet)

Intervenante et responsable de stage : Julie ALCARAZ, conseillère spécialisée, référente biosécurité – Chambre d'agriculture 71

Prix : P6 – Améliorer la technicité

Se référer à la grille des tarifs disponible à cette adresse (www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr)

Coût : Formation prise en charge par VIVEA pour les contributrice.eur.s à jour de leurs cotisations, Reste à charge 70 €/j de formation. Contributrice.eur.s non à jour : 140€/j.. Autres publics, 190 €/J (Voir conditions générales de vente sur le bulletin d'inscription)

Attestation de fin de formation remise dans le mois qui suit la fin du stage

Personnes en situation de handicap, contactez-nous directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Bénéficiez d'un **crédit d'impôt** de 80.14 € par jour.



Des journées de service de **remplacement pour vous former à tarif réduit**.
Contactez le 06 49 93 69 31



Objectifs

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine (PPA)
- Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité
- Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène



Prérequis

- Aucun



Contenu et méthodes pédagogiques

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie, les critères d'alerte et les voies de contamination et de propagation
- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage, flux entrants et sortants, barrières sanitaires
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement...
- Elaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation

Méthodes utilisées : diaporama, exercices, échanges



Méthode d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation

Inscription : Julie ALCARAZ – 06 76 55 38 83 – julie.alcaraz@sl.chambagri.fr